

# PROCÈS-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 AVRIL 2022

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DE LA ROCHELLE

Date de convocation : 1<sup>er</sup> avril 2022

Date de publication : 14 avril 2022

## Séance du 7 AVRIL 2022 \_ PERIGNY (VAUCANSON)

Sous la présidence de M. Jean-François FOUNTAINE (Président),

### **Membres présents :**

M. Antoine GRAU, Mme Séverine LACOSTE, M. Roger GERVAIS, M. Alain DRAPEAU, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU, M. Vincent COPPOLANI, M. Jean-Luc ALGAY, M. Bertrand AYRAL, M. Guillaume KRABAL, Mme Mathilde ROUSSEL, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, Mme Marie LIGONNIERE et M. Vincent DEMESTER, Vice-présidents ;

M. Christophe BERTAUD (délibérations n° 1, 3 à 5), M. Patrick BOUFFET, M. Philippe CHABRIER, Mme Catherine LEONIDAS, M. Tony LOISEL, M. Marc MAIGNÉ, Mme Marie-Gabrielle NASSIVET, M. Jean-Pierre NIVET, M. Didier ROBLIN, M. Pascal SABOURIN et Mme Chantal SUBRA, Conseillers délégués ;

Mme Viviane COTTREAU-GONZALEZ, Mme Evelyne FERRAND, M. Didier LARELLE et Mme Line MEODE, autres membres du Bureau.

### **Membres absents excusés :**

M. Gérard BLANCHARD procuration à Mme Séverine LACOSTE et M. Stéphane VILLAIN, Vice-présidents ;

M. David BAUDON, M. Christophe BERTAUD (délibération n° 2), M. Thibaut GUIRAUD procuration à Mme Catherine LEONIDAS, Mme Marie NEDELLEC procuration à M. Antoine GRAU, M. Jean-Philippe PLEZ procuration à M. Roger GERVAIS et M. Paul-Roland VINCENT, Conseillers délégués ;

M. Didier GESLIN, M. Hervé PINEAU, autres membres du Bureau.

**Secrétaire de séance** : M. Philippe CHABRIER

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président, souhaite la bienvenue aux conseillers du Bureau communautaire et ouvre la séance à 14 h.

**M. le Président** souhaite un bon anniversaire à M. ALGAY.

## N° 1

### Titre / ACTION SOCIALE – CONVENTION DE GESTION AVEC LE CASEL RELATIVE AUX CESU GARDE D'ENFANTS

***La délibération propose de confier au CASEL la gestion des CESU (Chèque Emploi Service Universel) garde d'enfants (0 à 3 ans) et de définir les modalités de remboursement au CASEL***

Par délibération du Bureau Communautaire en date du 9 décembre 2021, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle a confié au CASEL la gestion des prestations sociales à destination des agents pour la période 2022 à 2027.

Une prestation spécifique (au sens où elle ne figure pas dans le socle des prestations offertes aux agents de l'ensemble des communes adhérentes) est attribuée directement aux agents par la CDA. Il s'agit des CESU garde d'enfants (0 à 3 ans de l'enfant), aide attribuée aux agents pour le paiement des frais de garde (crèche, assistante maternelle,...) de leurs enfants.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, la CDA souhaite confier la gestion de cette prestation au CASEL tout en continuant à en assurer la charge financière par un remboursement des sommes dépensées par le CASEL.

Après délibération, le Bureau communautaire décide :

- d'autoriser M. le Président à signer avec le CASEL la convention transférant la gestion des CESU garde d'enfants au CASEL ;
- d'indiquer que cette convention sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 pour une durée de 5 ans et 6 mois ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget primitif de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

**MME NASSIVET** demande quel montant cela représente par agent.

**M. GRAU** n'a pas l'information mais peut se renseigner rapidement. Il devrait le savoir durant la séance.

**M. le Président** propose d'attendre d'avoir l'information avant de voter ce projet de délibération.

**M. GRAU** ne peut pas donner les chiffres par agent mais le total pour l'année 2021. Pour les 83 agents concernés, la somme globale était de 32 485 euros qui comprennent la CdA, la Ville de La Rochelle et le CCAS. S'agissant de la CdA, 35 agents étaient concernés pour une somme globale de 12 835 euros.

Rapporteur : A. GRAU

## N° 2

### Titre / ASSISES DE L'EMPLOI - SEMAINE DU NAUTISME 2022 - QUAI DES METIERS DU LITTORAL - ASSOCIATION LA MER POUR TOUS - DEMANDE DE SUBVENTION

***Dans le cadre des Assises de l'Emploi et du plan d'action en faveur du recrutement dans la filière nautique, l'action « Quai des Métiers » pour la promotion des métiers de la mer, organisée par l'Association « La Mer Pour Tous » sollicite la Communauté d'Agglomération de La Rochelle pour un montant de 5 000 €. Il s'agit ici d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir.***

Depuis plus de 20 ans, l'Association « La Mer Pour Tous », la Régie du Port et la Ville de La Rochelle, organisent la Semaine du Nautisme. L'édition 2019 avait innové avec l'installation d'un « Quai des métiers » pour promouvoir les métiers de la mer, les formations et les emplois de la filière nautique. Le Quai des métiers est reconduit pour 2022.

Les circonstances de la crise sanitaire ont modifié les emplacements des stands en 2021. Le Quai des métiers avait été positionné cours des Dames, derrière Naval Group.

Etaient présents pour les entreprises Neel Trimaran et Nautitech, 4 agences d'intérim, et pour les organismes de formation l'AFPA, IFI Peinture, le CIPECMA, le lycée maritime et le CFA de Lagord. Le bilan 2021 est mitigé, seulement 200 visiteurs sont venus, notamment en raison d'un emplacement peu visible et d'un moindre déplacement des publics.

La 21<sup>ème</sup> édition de la semaine du nautisme se déroulera du 8 au 12 juin 2022. Le Quai des métiers sera cette fois positionné sur le quai de Carénage pour davantage de visibilité et portera comme en 2021 sur les métiers du littoral.

Le Quai des métiers sera réalisé en partenariat avec le Port de plaisance, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CdA), la Région Nouvelle-Aquitaine, Pôle Emploi, l'Espace Régional d'Information de Proximité et la Mission Locale. La CdA et ses partenaires veilleront particulièrement à l'emplacement et à la communication afin d'attirer davantage de publics.

Le budget prévisionnel pour le Quai des métiers pour 2022 se répartit de la manière suivante :

<b>DEPENSES 2022</b>	<b>2022 EN € TTC</b>	<b>RECETTES 2022</b>	<b>EN € TTC</b>
<b>Locations Tivolis</b>	6 648,80 €	Sub. Région NA	6 000 €
<b>Gardiennage</b>	3 600 €	Exposants	2 000 €
<b>Barrièreage</b>	2 000 €	Sub. CdA	5 000 €
<b>Electricité</b>	1 000 €	Auto financement	4 248.80 €
<b>Frais organisation</b>	500 €		
<b>Communication</b>	3 500 €		
<b>Total dépenses</b>	<b>17 248,80 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>17 248,80 €</b>

Une évaluation sera conduite auprès des bénéficiaires et des accompagnateurs notamment sur les indicateurs du flux des personnes et du nombre de rendez-vous par stand.

Vu la délibération du 10 juin 2021 portant délégation du Conseil communautaire au Bureau communautaire en matière de Finances,

Après délibération, le Bureau communautaire décide :

- de soutenir le projet ;
- de voter une subvention de 5 000 € telle qu'en 2021 inscrite au budget 2022 ayant pour imputation budgétaire : 124/9020/6748 au bénéfice l'Association « La Mer Pour Tous » ;
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer les documents à intervenir.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

**MME LACOSTE** rappelle que Pôle Emploi a répondu à un appel à projets national, un challenge sur les demandeurs d'emploi de longue durée. 10 projets retenus étaient financés par l'Etat pour intervenir sur les territoires. Le projet de la Charente Maritime, soutenu par la CdA avec M. le Président, a été retenu dans les 10 meilleurs mais également parmi les trois coups de cœur de Mme la Ministre du Travail. Le mois dernier, une antenne mobile a été inaugurée : il s'agit d'un camping-car qui a été aménagé pour faire la

promotion des métiers du nautisme auprès des demandeurs d'emploi, qui se déplace dans les communes. Il est équipé pour promouvoir des métiers mais également pour réaliser des entretiens.

Ensuite, les demandeurs d'emploi s'inscrivent dans un accompagnement, sur des formations jusqu'à l'emploi et même après.

Si les élus sont intéressés pour que ce camping-car vienne dans leur commune pour présenter les métiers du nautisme, ils doivent le faire savoir et elle sera un relai avec Pôle Emploi. C'est un très bel outil pour la promotion des métiers du nautisme qui recrutent énormément.

Le taux de chômage est passé à 6,9% et il y a de plus en plus de demandeurs de longue durée éloignés de l'emploi. Elle invite les élus à faire venir cet outil dans leur commune.

**MME FLEURET-PAGNOUX** suppose que ce camion ira dans les quartiers prioritaires, là où le taux de chômage est le plus élevé.

**MME LACOSTE** répond qu'un premier Objectif Emploi est organisé le 2 mai à Mireuil dans la salle Bernard Giraudeau où cette antenne mobile va venir. Ils ont inauguré l'antenne mobile sur l'agence de Villeneuve-les-Salines, donc il va y avoir des projets, mais également à Port-Neuf. Les agences ont déjà prévu des projets, souvent en rapport avec Objectif Emploi et si les communes souhaitent que l'antenne mobile intervienne, il faut le demander.

**M. ROBLIN** rappelle que les communes étaient auparavant destinataires des demandeurs d'emploi et ce n'est plus le cas.

**MME LACOSTE** demande s'il parle de la liste des demandeurs d'emploi par commune. L'année passée, celles-ci ont reçu un lien afin d'accéder aux demandeurs d'emploi. Mme LACOSTE peut demander à ce que le lien lui soit renvoyé.

**M. ROBLIN** la remercie.

**M. AYRAL** a bien noté que le taux de chômage s'élève à 6,9% sur la zone d'emploi. Il demande si Aunis Sud et Aunis Atlantique n'ont pas permis de reporter la précarité sur leur territoire où le prix du foncier est moins élevé que sur l'Agglomération de La Rochelle. Aussi, il demande des précisions sur la localisation de cette zone d'emploi.

**M. le Président** répond qu'Aigrefeuille d'Aunis et Surgères sont dans la zone d'emploi de La Rochelle.

**MME LACOSTE** ajoute que les 6,9% de taux de chômage de la zone d'emploi concernent la CdA de La Rochelle, les deux CdC Aunis Sud et Aunis Atlantique ainsi que l'île de Ré.

Rapporteur : S. LACOSTE

**N° 3**

**Titre / TRAJECTOIRES D'ENTREPRISE AU FEMININ - CONFERENCE « CHEF D'ENTREPRISE ET HEUREUX : LE VRAI CHALLENGE ? » - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

***L'association Trajectoires d'Entreprise au Féminin a organisé le 22 mars un événement sur le thème : « Chef d'entreprise et heureux : le vrai challenge ? ». Témoignages, rencontres et conférence ont ponctué cette manifestation, marquée par la participation de Carine Rouvier, présidente du Réseau national Femmes Chefs d'Entreprise et entrepreneuse à succès au parcours atypique. Compte tenu de la contribution de cet événement à la feuille de route de l'Agglomération pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale (déconstruction des stéréotypes, promotion d'une culture de l'égalité, accompagnement de l'entrepreneuriat féminin), il est proposé au Bureau***

**communautaire d'accorder à l'association une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 2 000 € au titre de l'organisation de cet événement.**

L'association Trajectoires d'Entreprise au Féminin rassemble des femmes cheffes d'entreprises du territoire, impliquées dans tous les secteurs d'activité, de la microentreprise à la PME. Elle a pour vocation de valoriser et accompagner l'entrepreneuriat au féminin, susciter l'envie d'entreprendre, porter la voix de femmes dirigeantes dans les instances de décision et juridiques.

Le 22 mars dernier, à l'Auditorium du Crédit Agricole de Lagord, l'association a organisé un événement sur le thème : « Chef d'entreprise et heureux : le vrai challenge ? », avec pour principaux axes :

- Comment concilier, en tant que chef d'entreprise, vie professionnelle et vie personnelle ?
- Quel impact ont les valeurs personnelles sur la manière de gérer son entreprise ?

A cette occasion, quatre cheffes d'entreprises locales, adhérentes de l'association, ont été invitées à partager leur expérience de cheffes d'entreprises qui ont osé entreprendre avec succès, et leur vision de l'équilibre qui mène au bonheur : entre vie de famille, vie sociale, vie professionnelle. Elles se sont exprimées sur cet équilibre recherché, sur les décisions prises dans chacun de ces domaines, et sur l'influence de la quête du bonheur sur la gestion de leur entreprise.

Ces témoignages ont été poursuivis par une intervention de Carine Rouvier, entrepreneuse à succès au parcours atypique, pionnière de la méthode de management libéré en France et présidente du Réseau national Femmes Chefs d'Entreprise.

L'événement, gratuit et ouvert à tous et à toutes, a rassemblé près de 400 personnes, femmes et hommes dirigeants d'entreprise, porteurs de projets, étudiants et partenaires institutionnels.

Au titre de l'engagement de l'Agglomération dans le projet européen Urbact GenderedLandscape pour l'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques locales, dans le cadre duquel elle travaille sur l'accès à l'emploi des femmes, l'Agglomération a pris en charge la prestation photographie pour l'organisation de cet événement à hauteur de 480 €. Une subvention complémentaire a également été sollicitée par l'Association auprès de la Communauté d'Agglomération.

En contrepartie de cette participation financière, l'association s'est engagée à offrir :

- un espace partenaire personnalisé à l'accueil ;
- l'affichage du logo de l'Agglomération et du projet GenderedLandscape sur les documents de communication écrits et numériques, sur les communiqués et dossiers de presse, en fond de scène lors de l'ouverture de la conférence, et un lien vers le site internet de l'Agglomération sur le site de l'association et les pages Facebook et LinkedIn ;
- lors de l'événement, des invitations – places réservées VIP et une courte intervention sur scène en tant que partenaire sur le thème de l'égalité femmes-hommes ;

L'association autorise la Communauté d'Agglomération à relayer sur son site internet certains de ses outils de communication : vidéos-témoignages de cheffes d'entreprises, vidéo réalisée dans le cadre des Assises de l'Entrepreneuriat féminin, sous réserve d'être créditée pour ces réalisations.

Considérant la contribution de cet événement à la feuille de route de l'Agglomération pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, en matière de déconstruction des stéréotypes, de promotion d'une culture de l'égalité sur le territoire et d'accompagnement de l'entrepreneuriat féminin,

Vu la délibération du 10 juin 2021 portant délégation du Conseil communautaire au Bureau communautaire en matière de Finances,

Après délibération, le Bureau communautaire décide :

- d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 2 000 € nets à l'association Trajectoires d'Entreprises au Féminin au titre de l'organisation de cet événement, dans les conditions prévues par la convention ci-annexée ;
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts à cet effet au Budget principal 2022 ;
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer la convention, ci-annexée, et tous les documents à intervenir.

CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Membres en exercice : 38  
 Nombre de membres présents : 29  
 Nombre de membres ayant donné procuration : 4  
 Ne prend pas part au vote : 1 (Mme Marie NEDELLEC)  
 Nombre de votants : 32  
 Abstention : 0  
 Suffrages exprimés : 32  
 Votes pour : 32  
 Vote contre : 0

Rapporteur : S. GUERRY-GAZEAU

**N°4**

**Titre / 48 HEURES DE L'AGRICULTURE URBAINE - ORGANISATION - AIDE FINANCIERE - AUTORISATION DE VERSEMENT**

***Le Collectif Fermes Urbaines (CFU) sollicite une aide financière de 5 000 € pour organiser le festival des 48 heures de l'Agriculture urbaine qui se tiendra les 14 et 15 mai 2022 sur le territoire de l'Agglomération de La Rochelle. Cette manifestation permet de sensibiliser les publics à l'agriculture de proximité, la question de la résilience alimentaire des territoires, et les modes de production agro-écologiques.***

Le Collectif Fermes Urbaines (CFU), association Loi 1901 dont l'objet principal est de relocaliser au plus proche la production alimentaire de l'Agglomération rochelaise, a organisé en 2021 pour la première fois sur le territoire du « pays rochelais » le festival des 48 heures de l'agriculture urbaine, un événement national décliné sur 22 territoires.

L'édition 2021, portée par l'association nationale des 48 heures de l'agriculture urbaine et qui a mobilisé en local les bénévoles de l'association CFU, a permis de proposer 72 événements (visites de fermes, ateliers biodiversité ou jardinage, balades comestibles) en partenariat avec 24 fermes et jardins répartis sur neuf communes de l'agglomération. Ces différents événements ont réuni plus de 1 000 participants en petits groupes (max 15 personnes dans le contexte de restrictions sanitaires) permettant l'échange et la transmission de savoirs. A ce programme s'est ajouté un marché paysan organisé au Gabut (11 producteurs, 7 associations, 6 foodtrucks, 1 café rencontre pour les porteurs de projets en agriculture). 20 partenaires institutionnels et associatifs ont aidé le CFU dans cette organisation et une série de 8 films a été produite sur autant de lieux exemplaires d'agriculture urbaine de l'agglomération (exploitation agricole, jardins partagés, pédagogiques ou familiaux).

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CdA) a participé en 2021 en prenant directement à sa charge l'édition des affiches et des flyers (702 €).

Le CFU souhaite reconduire le festival des 48 heures de l'agriculture urbaine. Or, cette année, le soutien du niveau national sera moindre. Le CFU sollicite donc le soutien financier de la CdA à hauteur de 5 000 € sur un budget prévisionnel de 15 580 €.

Il s'agit de permettre le financement de la gestion, de la coordination du projet et de sa communication (reprographie, communication médiatique, gestion des inscriptions aux visites). Le CFU a sollicité d'autres partenaires publics (Ville de La Rochelle pour l'édition des affiches et support de communication) et privés (Léa Nature (5 000 €) et le groupe EDEN (5 000 €)).

Considérant que les 48 heures de l'agriculture urbaine participe à la sensibilisation des publics à l'agriculture et à l'alimentation, axe majeur du Projet Alimentaire de Territoire,

Après délibération, le Bureau communautaire décide :

- d'accorder au Collectif Fermes Urbaines une aide financière de 5 000 € pour l'organisation de l'édition 2022 des 48 heures de l'Agriculture urbaine,
- de prélever cette somme sur les crédits prévus pour la sensibilisation du Projet Alimentaire de Territoire et inscrits au budget 2022,
- de verser cette subvention en une seule fois, suite à l'adoption de la présente délibération validée par le contrôle de légalité. En contrepartie, le CFU sera tenu de présenter un bilan moral et financier de la manifestation avant la fin de l'année 2022, intégrant notamment les justifications du respect des principes de la République prévus dans la loi n°2021-1109 du 24 août 2021,
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant au versement de cette aide financière.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

**M. le Président** demande à quel endroit se déroule cet évènement.

**MME ROUSSEL** précise qu'il est réparti dans toute l'Agglomération.

**M. MAIGNE** fait remarquer que c'est surtout organisé à Nieul-sur-Mer.

**MME ROUSSEL** n'est pas d'accord, cette manifestation se déroule également à Aytré.

Si des élus n'ont pas inscrit leur commune, il reste encore des places mais il conviendra de le faire dans les meilleurs délais. Un programme, destiné à des publics de tous âges, a été établi avec notamment des visites de fermes en petits groupes. Si des élus n'ont pas inscrit leur communes, il reste encore des places mais il conviendra de le faire dans les meilleurs délais. Un programme, destiné à des publics de tous âges, a été établi avec notamment des visites de fermes en petits groupes.

Rapporteur : M. ROUSSEL

**N° 5**

**Titre / AIDE FINANCIERE AU COLLECTIF ACTIONS SOLIDAIRES POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL ALIMENTERRE**

***Il est proposé d'accorder une subvention de 3 000 € à l'association « Collectif Actions Solidaires » pour l'organisation du festival AlimentTERRE 2022, en lien avec le périmètre, les actions et les messages du Projet Alimentaire de Territoire La Rochelle Aunis Ré et ainsi de participer à la sensibilisation autour des enjeux de l'alimentation durable.***

Le Projet Alimentaire de Territoire (PAT) La Rochelle Aunis Ré comprend un volet sensibilisation à l'alimentation durable et accompagnement au changement des pratiques alimentaires. Ce volet concerne potentiellement un panel très large de profils de mangeurs à sensibiliser. Certains d'entre eux, captifs, comme les scolaires, se trouvent sensibilisés de fait par certaines actions en restauration collective.

Afin de multiplier les cibles, favoriser les échanges et débats autour de l'alimentation durable, les partenaires du PAT La Rochelle Aunis Ré souhaitent développer un partenariat avec l'association « Collectif Actions Solidaires » dans le cadre de l'organisation du festival AlimenTERRE. Ce dernier repose sur une programmation de projections de documentaires qui peuvent entre autres aborder les questions suivantes : accès à la terre, semences, privatisation du vivant, justice sociale, filières équitables, circuits solidaires, changement climatique, agro écologie, souveraineté alimentaire, ... Leurs propos est de sensibiliser largement aux enjeux autour de l'alimentation durable, mais aussi par les animations, échanges et débats associés, inviter à agir au mieux localement. Le festival existe sur le territoire de La Rochelle depuis 2019, sans cofinancement de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, il se tient à l'automne, cette année du 15 octobre au 30 novembre. En 2021, 15 projections débats ont pu être organisées.

Les publics du festival AlimenTERRE sont : des lycées, des centres sociaux, des collectivités, des acteurs économiques (entreprises, producteurs, agriculteurs), des structures d'insertion et des associations.

Dans le cadre du PAT, le festival couvrira bien l'ensemble du périmètre La Rochelle Aunis Ré et il est prévu d'inviter les acteurs suivants à organiser des projections : agriculteurs des magasins de producteurs, tiers lieux alimentaires, ENILIA...

L'association Collectif Actions Solidaires assure la coordination, la mobilisation du réseau et l'organisation des actions de sensibilisation à développer autour du festival (à partir d'outils issus de l'éducation populaire et en lien avec les outils de sensibilisation du PAT).

Elle sollicite une subvention de 3 000 € soit 23 % du budget prévisionnel, pour intégrer à l'édition 2022 la dimension territoriale du PAT (périmètre géographique et acteurs associés). Le budget global de la manifestation s'élève à 13 002 € (dont la moitié est apportée en auto financement par l'association sous forme de bénévolat). Les autres financements viennent du FONds pour la coordination de la Jeunesse et de l'Education Populaire (2 000 €) et de la Région (500 €).

Cette subvention sera prélevée sur le budget sensibilisation du PAT et fait l'objet de cofinancement (de nos partenaires EPCI et de la DRAAF Nouvelle Aquitaine). Les crédits sont inscrits au budget 2022.

Après délibération, le Bureau communautaire décide :

- d'accorder à l'association Collectif Actions Solidaires une subvention de 3 000 € pour l'organisation du festival AlimenTERRE 2022 à l'échelle du PAT La Rochelle Aunis Ré et en lien avec les objectifs de sensibilisation de ce dernier ;
- de prélever cette somme sur les crédits prévus pour la sensibilisation du Projet Alimentaire de Territoire et inscrits au budget 2022 ;
- de verser cette subvention en une seule fois, suite à l'adoption de la présente délibération validée par le contrôle de légalité. En contrepartie, l'association Collectif Actions Solidaires sera tenu de présenter un bilan moral et financier de la manifestation avant la fin de l'année 2022, intégrant notamment les justifications du respect des principes de la République prévus dans la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 ;
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant au versement de cette subvention.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Rapporteur : M. ROUSSEL

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 h 30.